

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 63: Lettres d'ailleurs

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

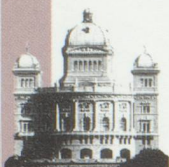
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dimanche 25 septembre 1994. Pour recevoir le message public par le Conseil Fédéral exprimant son avis et expliquant dans le détail les objets de votation, adressez-vous à votre consulat ou mieux, inscrivez-vous pour voter par correspondance. Pour ce faire, demandez le formulaire d'inscription à votre consulat. Votre commune d'origine vous enverra alors régulièrement ces informations.



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
JUIN 94

10

VOTATIONS FÉDÉRALES

Non aux Casques bleus suisses

Le souverain a refusé, par 57,2% des voix, la création d'un corps de Casques bleus suisses - ils auraient été 600, pour un coût annuel de quelque 100 millions de frs.s. Les électeurs, dans leur majorité, n'ont donc pas suivi le Conseil Fédéral. Pour ce dernier, neutralité et non participation à l'ONU n'interdisait pas l'envoi de soldats suisses dans les zones de conflits. Les opposants au projet estimaient eux que le principe de la neutralité de la Suisse en aurait été affaibli : ils auront été largement entendus, principalement par les Alémaniques, opposés dans une large majorité au projet. Les deux autres objets de la votation, deux projets de réforme constitutionnelle, ont été refusés : ils n'ont en effet pas obtenu la double majorité. En effet, 13 cantons se sont prononcés contre les 2 fois. Le premier aurait permis l'accession facilitée à la nationalité suisse pour les jeunes étrangers. Le deuxième - l'article sur la culture - aurait donné au gouvernement fédéral un cadre législatif lui permettant de soutenir la culture en Suisse : l'aide à la culture n'aurait donc plus été seulement le fait des cantons et des communes, mais aussi celui du Conseil Fédéral. ☐

Départ

Michel Goumaz, que les Suisses de Paris connaissent bien, vient de quitter ses fonctions de directeur de l'Office National Suisse de Paris, poste qu'il occupa treize ans durant. Cet amoureux de la voile, dont tous appréciaient la gentillesse proverbiale, ne part pourtant pas pour une retraite oisive : il a ouvert un cabinet de consultant en région parisienne. Il reste également président d'une association regroupant les décideurs du monde du voyage : le Skål Club de Paris. Michel Ferla, directeur de l'Office du Tourisme de Montreux et président de Swiss Congress, lui succédera à l'ONST dès le mois de septembre prochain. ☐

Les résultats en détail

Cantons	référéndum casques bleus		nationalisation facilitée		culture		participation
	%OUI	%NON	%OUI	%NON	%OUI	%NON	
Zurich	46,0	54,0	57,0	43,0	50,8	48,2	48,6
Berne	45,2	54,8	55,2	44,8	53,3	46,7	48,3
Lucerne	39,1	60,9	47,8	52,2	48,5	51,5	48,3
Uri	31,6	68,4	41,7	58,3	40,5	59,5	42,1
Schwyz	27,8	72,2	37,7	62,3	35,7	64,3	45,1
Obwald	34,5	65,5	46,1	53,9	44,6	55,4	42,5
Nidwald	34,9	65,1	49,1	50,9	45,6	54,4	47,5
Glaris	32,2	67,8	41,3	58,7	41,5	58,5	48,4
Zoug	43,5	56,5	52,6	47,4	47,7	52,3	53,3
Fribourg	47,8	52,2	56,7	43,3	54,7	45,3	39,1
Soleure	40,2	59,8	46,1	53,9	44,6	55,4	54,1
Bâle-Ville	49,7	50,3	55,6	44,4	63,5	36,5	53,5
Bâle-Camp.	47,7	52,3	53,1	46,9	55,2	44,8	48,0
Schaffhouse	32,4	67,6	48,1	51,9	41,4	58,6	69,1
Appenzell/AR	32,4	67,6	45,8	54,2	37,0	63,0	55,0
Appenzell/AI	24,7	75,3	32,4	67,6	29,6	70,4	37,7
Saint-Gall	35,1	64,9	43,0	57,0	41,3	58,7	49,8
Grisons	38,6	61,4	53,6	46,4	53,3	46,7	35,1
Argovie	38,6	61,4	46,8	53,2	42,1	57,9	43,6
Thurgovie	32,2	67,8	39,6	60,4	36,9	63,1	49,2
Tessin	33,1	66,9	45,9	54,1	61,5	38,5	50,1
Vaud	53,0	47,0	69,0	31,0	57,1	42,9	35,9
Valais	39,5	60,5	45,3	54,7	54,2	45,8	51,9
Neuchâtel	52,9	47,1	66,1	33,9	58,7	41,3	37,5
Genève	54,7	45,3	70,6	29,4	68,3	31,7	42,1
Jura	52,4	47,6	61,6	38,4	64,1	35,9	33,3
TOTAL	42,8	57,2	52,9	47,1	51,0	49,0	45,8

Référendums et initiatives

Un groupe de médecins indépendants a décidé de lancer un **référéndum contre la nouvelle loi sur l'assurance maladie**. Il estime en effet que cette loi contraindra les patients à payer plus pour être moins bien soignés. Jusqu'à présent, seule la caisse-maladie Artisana avait décidé de lancer un référendum, la Fédération des Médecins Suisses (FMH) ayant renoncé. La Fédération Suisse des Cheminots retarde le lancement de son **initiative en faveur du trafic régional**, jugeant le moment peu propice. Le syndicat préfère d'abord user de la voie parlementaire. Son initiative, baptisée "Chemins de fer et places de travail pour tous" avait été annoncée pour le courant de l'année. Elle demande de meilleures liaisons ferroviaires

régionales. Disparition aussi dans les tiroirs de l'initiative **"pour une jeunesse sans drogue"**, rejetée par le Conseil Fédéral : il l'a jugée trop restrictive et susceptible de faire obstacle à la lutte contre le sida. Le Gouvernement fédéral proposera un contre-projet - son message devrait être prêt pour l'été 95. L'initiative avait été déposée en été dernier avec 140.000 signatures. Swica, troisième groupe de caisses-maladie en Suisse, lance un **référéndum contre la nouvelle loi sur l'assurance maladie**, estimant que l'application de la loi provoquerait une hausse des coûts de la santé. Les primes augmenteraient ainsi de 40% en moyenne, tandis que les contrats collectifs subiraient une hausse de 60%. ☐

Stratégie Partis

Depuis quelque temps déjà, radicaux et socialistes planchent sur une stratégie commune de lutte contre la drogue. Le groupe de travail qu'ils ont ainsi constitué propose d'ores et déjà une coordination au niveau fédéral entre les cantons, la nomination d'un délégué fédéral chargé des questions de drogue et la création d'une délégation de quelques Conseillers Fédéraux s'occupant spécialement de ces problèmes. Le groupe demande en outre que soit généralisé le principe de distribution de drogues - estimant qu'une quinzaine de centres de distribution d'héroïne pourraient être créés en Suisse - tout en proposant que soit dépénalisée la consommation de drogue. Cette dernière proposition, qui risque de provoquer de fortes discussions, sera sans doute discutée lors d'une conférence nationale sur la drogue que le parti démocrate-chrétien veut organiser. Restent quelques divergences au sein du groupe de travail, comme le problème du sevrage forcé - les radicaux sont pour, les socialistes contre. Mais tous sont d'accord pour que la prévention soit le point fort de la lutte contre la toxicomanie. ☐

Anton Cottier a été élu comme prévu à la présidence du PDC. Il est parti de suite en guerre, en prononçant un discours exprimant sa certitude de voir son parti renouer avec le succès. Il n'a d'ailleurs pas hésité à chiffrer ce succès, puisqu'il fixe l'objectif pour les prochaines élections nationales qui auront lieu en 1995 : 20% des votes. Prévisions trop optimistes de l'avis de cer-

tains, comme le politologue Claude Longchamps dont les dernières études en la matière évaluent à 16,6% de voix le score du PDC, soit une baisse de 1,7% par rapport à 1991. En outre, il ne faut pas oublier que le parti a perdu 36 sièges depuis 1991 lors des élections aux parlements cantonaux. A noter que les dernières études de C. Longchamps montrent combien l'UDC et le parti des

automobilistes progressaient, tandis que les Verts et l'alliance des indépendants perdaient du terrain et que radicaux et socialistes voyaient leur situation rester stable.

Les Automobilistes changent de nom. Désormais, ils s'appelleront "parti de la liberté". Mais les sections cantonales restent libres de garder leur ancienne dénomination. ☐

TOURISME SUISSE

Nouveau président à l'ONST

Depuis le 5 mai dernier, **Paul Reutlinger**, directeur du marketing de **Swissair**, remplace **Jean-Jacques Cevey** à la présidence de l'Office National Suisse du Tourisme. Agé de 51 ans, fils d'un Conseiller d'Etat thurgovien (UDC), **Paul Reutlinger** est entré en 1959 à **Swissair** comme apprenti. Il fut directeur du département Europe II de **Swissair** à Genève. Membre du comité de direction de la compagnie aérienne, il dirige depuis 1992 la totalité des départements de marketing de **Swissair**. Il siège également aux conseils d'administration de **Balair-CTA** et de **Crossair**. Sa nouvelle fonction n'est pas, ainsi qu'il l'a expliqué lors d'un interview au "Journal de Genève & Gazette de Lausanne", en contradiction avec son rôle chez **Swissair**. Bien au contraire, il pense que des synergies peuvent être envisagées, partout où **Swissair** vend la destination "Suisse".

Du reste, l'ONST ne vient-elle pas d'installer ses pénates dans les bureaux de **Swissair** à Hong Kong ? Mais **Paul Reutlinger** voit plus loin. Il estime en effet que, dans un proche avenir, l'informatique provoquera un changement notoire dans le comportement du consommateur qui, disposant d'un ordinateur chez lui, "réservera et paiera ses vacances chez lui". Il faut donc repenser complètement le rôle et le fonctionnement des agences de l'Office du Tourisme. **P. Reutlinger** estime en outre qu'il est nécessaire de promouvoir et de défendre le label "Suisse", synonyme de qualité. Cette promotion passe en particulier par une remise en cause du tourisme en Suisse. Car, si les infrastructures hôtelières sont généralement de qualité, il n'est

en pas de même avec l'accueil : "du douanier au chauffeur de taxi, du sommelier à la dame du kiosque, il faut faire un effort", martèle **Paul Reutlinger**, pour qui le terme "servir" doit être revalorisé et la formation hôtelière améliorée : "nos prestigieuses écoles hôtelières ne forment que de futurs directeurs généraux...". **Paul Reutlinger** aura du pain sur la planche : un récent rapport de l'ONST révèle que les touristes étrangers se plaignent des prix trop élevés, du laisser-aller dans les services et du manque de distractions. De plus, la Suisse n'est pas toujours la destination préférée des étrangers. Elle n'apparaît en effet qu'au 5ème rang (et c'est son meilleur résultat) dans les préférences italiennes (13ème pour les Japonais). ☐

NDLR : Le tourisme en Suisse est fort cher si l'on voyage "à la journée", allant d'hôtel en hôtel et de restaurant en restaurant. Il l'est beaucoup moins si l'on achète un forfait, c'est-à-dire si l'on prend pension. Mais il faut alors rester sur place... Est-ce bien la vocation d'un pays qui vante ses visages si variés ?



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSENGER SUISSE
JUN 94



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSAGE SUISSE
JUIN 94

12

AVS

L'âge de retraite



L'âge de la retraite des femmes sera porté de 62 à 64 ans d'ici 2005. La commission du Conseil des Etats chargée de la 10ème révision de l'AVS s'est en effet ralliée à la décision du Conseil National, alors qu'elle s'était prononcée, lors d'un premier examen, pour le maintien de l'âge limite à 65 ans pour les hommes et 62 pour les femmes. Il est proposé d'instaurer ces changements en plusieurs étapes. 4 ans après l'entrée en vigueur de la loi (en 1997 au plus tôt), le palier serait fixé à 63 ans, puis à 64 ans, quatre ans plus tard. La commission propose que l'égalité - à 65 ans - soit instaurée lors de la 11^{ème} révision de la loi sur l'AVS. Les réactions ne se

sont pas fait attendre et l'Union syndicale suisse critique le fait que l'on relève l'âge de la retraite pour les femmes en utilisant l'argument de l'égalité, alors que les femmes touchent un salaire de 30% inférieur à celui de leurs collègues masculins... Par ailleurs, certains, comme la Conseillère Nationale Christiane Brunner, regrettent que le Conseil des Etats n'ait pas choisi le système de la retraite flexible à partir de 62 ans, système qui aurait permis de dégager des emplois. Et ce, d'autant plus que l'augmentation de l'âge de la retraite nécessitera quelque 32.000 places de travail supplémentaires, d'après les calculs de la Conseillère genevoise. ☒

Echec

Roger Montandon n'a décidément pas de chance et sa deuxième tentative de tour du monde à la rame vient malheureusement d'échouer de nouveau. Début mai, alors qu'il avait réalisé déjà un parcours de 600 km et croyait en finir bientôt avec la Mer Rouge, des inconnus ont totalement détruit son bateau pendant qu'il dormait. Constatant à son réveil la disparition de son embarcation, il devait la retrouver quelques centaines de mètres plus loin, détruite. Sans nourriture, n'ayant que les quelques effets qu'il avait conservés près de lui durant son sommeil, il a dû marcher de longues heures avant de trouver une âme compatissante qui accepta de le conduire à la mission diplomatique italienne d'Asmara (capitale de l'Erythrée). De là, il a pu téléphoner à sa famille afin que celle-ci lui fasse parvenir argent et billet d'avion pour un bien triste retour. D'après son épouse, Roger Montandon "a le moral dans les talons et nous ne savons pas s'il pourra repartir un jour".

AVS / SANTÉ

Diplomatie



Au terme d'un voyage de deux jours à Moscou, le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département Fédéral de l'Economie Publique, a signé un accord de commerce et de coopération économique avec la Russie. Négocié de septembre 1993 à février 1994, le nouvel accord en remplace trois autres signés avant l'éclatement du bloc soviétique. L'accord reprend les principes du GATT (non discrimination, clause de la nation la plus favorisée etc.), paiements en devises, protection de la propriété intellectuelle et même des clauses de transparence ou des règles de comportement pour les entreprises d'Etat. Le tout, sur base des prix du marché et dans un cadre juridique "sûr et régulier". Jean-Pascal Delamuraz, qui a déjà fait débloquent un crédit de 600 millions de frs.s. destiné à un programme d'aide, s'est déclaré prêt à renforcer l'aide financière et technique à la Communauté des Etats Indépendants (CEI). ☒

Régions

Le Conseil Fédéral vient d'aprouver un message sur un nouvel arrêté "Bony" (du nom de l'ancien directeur de l'OFIAMT). Cet arrêté a pour objet le renforcement des structures économiques régionales ainsi que le rayonnement de la Suisse à l'étranger. Le nouvel arrêté reprend plusieurs points de l'ancien, échu en février dernier, comme les cautionnements ou les allègements. Mais le principe du soutien aux intérêts de la dette disparaît, trop contesté par maintes organisations patronales. Le message, tel que le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz vient de le publier, prévoit trois arrêtés. Le premier maintient l'aide en faveur des entreprises qui innovent ou qui vont s'implanter dans des régions économiquement faibles. Ces dernières devront bien sûr être définies suivant un certain nombre de critères (situation de l'emploi, structures en place, revenu des habitants). Le Jura, le pied du

Jura, des régions romandes et tessinoises ainsi que des régions alémaniques fortement dépendantes du secteur militaire (comme Uri et Thourne) devraient bénéficier de ces aides. Ces dernières consistent en allègements fiscaux et en cautionnements dont le montant maximum ne pourra dépasser 300 millions de frs.s. en 5 ans. Le deuxième arrêté prend en compte la promotion de la place économique suisse à l'étranger, avec pour objectif la création de nouveaux emplois et l'installation en Suisse de nouvelles entreprises. Pour cela, un crédit de 24 millions sur 10 ans est prévu. Le troisième arrêté porte sur la participation aux programmes internationaux en faveur des petites et moyennes entreprises, en particulier par le réseau des Euro-Info-Centres qui facilite la recherche de partenaires européens pour les PME. Un crédit de 20 millions de frs.s. sur 10 ans financera ce programme. ☒

Transit alpin



Les ministres des transports "alpins" (Suisse, France, Italie, Autriche et Allemagne) se sont retrouvés à Montreux début juin. Enjeu des discussions : la coordination des politiques de transit à travers les Alpes. Les 5 ministres ont principalement étudié le projet "Hannibal", qui englobe 6 projets de liaisons ferroviaires pour le transit des marchandises à travers les Alpes. ☒

Nomination

Pour la première fois dans l'histoire des CFF, une femme fait son entrée au conseil d'administration. Salomé Jenny Paravicini, une avocate genevoise, vient en effet d'être nommée par le Conseil Fédéral au conseil d'administration des CFF, en remplacement de Charles Grosjean. ☒

A l'attaque

Berne, Fribourg, Soleure et Neuchâtel font cause commune. Outre la candidature commune pour l'Exposition nationale, les 4 cantons prévoient la création d'un office du tourisme commun, d'un forum permanent de coordination de l'offre culturelle, d'une haute école technique et d'une nouvelle formation post-grade

en management technique. De plus, les cantons veulent former une équipe de conseillers privés qui viendraient aider les entreprises. Les transports ne sont pas oubliés, puisque des sociétés de droit privé seraient chargées du développement des liaisons ferroviaires avec l'étranger. ☒

TRAVAIL

Chômé

Les Suisses chômeront le 1er Août, mais recevront quand même salaire - ainsi en a décidé le Conseil Fédéral, malgré la forte opposition au projet. Le message se rapportant au projet de loi concernant la création de ce jour férié devrait normalement être publié en automne prochain. ☒

Grogne

Fin mai, quelque 15.000 personnes ont manifesté leur mécontentement devant le Palais Fédéral. Objet de la grogne : la situation salariale. Les manifestants exigent le maintien des acquis, principalement le 13ème mois et la compensation automatique du renchérissement. Les syndicats ont du reste prévenu qu'une dégradation des conditions salariales provoquerait des heurts et ils brandissent la menace des grèves. L'automne prochain, époque de renégociation des conventions collectives, risque d'être chaud. ☒

NOUVELLES en bref

MÉDECINE : Un groupe de scientifiques zurichois vient de mettre au point un nouveau test de dépistage du sida qui devrait permettre de déceler également d'autres rétrovirus. Les agents pathogènes de la maladie ont été directement découverts et non pas mis en évidence grâce aux anticorps produits par le malade. Pour ses inventeurs, ce test est "dix millions de fois plus sensible" et devrait donc permettre d'augmenter la sécurité des produits sanguins.

NON : La société RTL-télévision n'obtiendra pas de concession. RTL, dont les émissions peuvent déjà être captées en Suisse, voulait intégrer dans son programme une heure d'émission réalisée par des Suisses, pour le public suisse. Le Conseil Fédéral, au grand soulagement de la T.V. suisse qui craignait pour ses recettes publicitaires, a refusé d'octroyer l'autorisation nécessaire. Les éditeurs allemands (dont Beat Curti) qui défendaient ce projet avec RTL, ne s'avouent pas vaincus et cherchent d'autres solutions.

ARMÉE : Les effectifs du Département Fédéral Militaire vont diminuer - les effectifs de l'armée n'étant pas les seuls concernés par le projet "Armée 95". Selon un communiqué du DMF, 3000 emplois devraient être supprimés d'ici l'an 2001. Cette réduction de personnel touchera les entreprises d'armement, d'entretien et l'administration. Il faut savoir que ces réductions s'ajoutent à une liste déjà longue : fin 1993, 1800 personnes avaient déjà quitté le DMF...

PLAINTÉ : L'Office fédéral de la santé publique dépose une plainte pénale dans six cantons contre les importateurs suisses d'alcool frelaté en pro-

venance d'Autriche. Le propriétaire de la firme Rosenhof, qui livrait cet alcool, a avoué que ses produits étaient trafiqués et que la part d'alcool distillé pur n'était que de 10%, le reste étant constitué par des mélanges chimiques. Genève, Bâle-Ville, l'Argovie, Zurich, Lucerne et Schwytz sont concernés.

DÉGÂTS : La Confédération devra indemniser à raison de 209 millions de frs.s. les cantons du Valais et du Tessin pour les dégâts provoqués en automne dernier par les intempéries.

TRANSIT : Le Conseil Fédéral publie son message sur le transit routier dans les Alpes, qui applique le 3ème alinéa de l'Initiative sur les Alpes votée le 20 février dernier. Mais il maintient que la N9, située entre Sierre et Brigue, ne peut être considérée comme un axe de transit.

ACCORD : Le Conseil Fédéral propose au Parlement d'accorder la garantie fédérale aux constitutions modifiées des cantons de Genève, Lucerne et Uri.

T.V.A. : C'est non : le Conseil Fédéral a refusé de créer un taux privilégié pour la TVA appliquée aux services, particulièrement à ceux du domaine touristique. Le taux appliqué au tourisme sera de 6,5%. Par contre, le Conseil Fédéral a accepté d'exonérer toutes les prestations de services fournies à l'étranger, notamment par les banques.

NOMINATION : Christian Furrer, un juriste de 51 ans, est nommé secrétaire général du Département Fédéral des Transports, de l'Energie et des Communications (DFTCE), en remplacement de Fritz Mülhe-mann. Ce dernier devient président de la direction des Forces Motrices Bernoises. M. Furrer entrera en fonction le 1er septembre prochain.

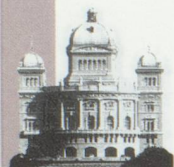
DÉMISSION : Roy Oppenheim, directeur de la chaîne té-



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
JUIN 94

13



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSENGER SUISSE
JUIN 94

14

lévisée S+, démissionne de son poste. Il ne quitte pas pour autant la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) où il sera chargé de la communication et du marketing auprès de la SSR. Quant à S+, elle va être dotée d'une commission présidée par Peter Schellenberger, directeur de la télévision alémanique. La commission devra tenter de donner une nouvelle impulsion à la 4ème chaîne de télévision suisse, qui n'a pas rencontré, pour l'instant, un franc succès...

BATAILLE : Il y a de la bataille dans l'air : Peter Sutherland, directeur général du GATT, confirme la candidature allemande pour le siège de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Bonn s'annonce donc comme une rivale sérieuse pour Genève. Pour l'instant, on ignore encore quand la décision définitive du choix sera prise.

PRÉVISION : L'inflation devrait dépasser la barre des 2% en 1995 en raison de l'introduction de la T.V.A. Markus Lusser, Président de la Banque Nationale Suisse, s'inquiète déjà : il craint que cette hausse ne se répercute sur les salaires, réactivant ainsi l'inflation de plus belle.

BOULOT : La Fédération suisse des cheminots se prononce en faveur de la semaine de 40 heures. Pour elle, la réduction de l'horaire hebdomadaire permettrait de créer aux CFF 1750 emplois, 3250 si la mesure est appliquée à l'ensemble des transports publics et 5 à 6000 si elle touche l'ensemble de l'administration fédérale.

SIDA : Dernier rebondissement dans l'affaire du sang contaminé : Alfred Haessig, ancien directeur du laboratoire central de la Croix-Rouge Suisse, a été inculpé pour lésions corporelles graves intentionnelles par le juge d'instruction genevois Pierre Marquis.

A. Haessig, 73 ans, a été inculpé pour avoir mis sur le marché, de 1985 à 1986, des dérivés sanguins contaminés par le virus du sida. Ces produits étaient destinés aux hémophiles. Or la transmission de la maladie par le sang était connue et des tests de dépistages pour les donneurs de sang étaient disponibles dès l'été 85. Une première plainte a été déposée le mai 92 par un hémophile et une enquête pénale est ouverte à Genève depuis deux ans. Actuellement, sept personnes infectées par des produits sanguins contaminés ont porté plainte à Genève. La dernière plainte date du 16 mars dernier et a été déposée par un hémophile qui n'a utilisé que des produits sanguins distribués par la CRS.

PÉRÉQUATION : Le Conseiller Fédéral Otto Stich veut proposer un projet de réforme de la péréquation financière (entre les cantons et la Confédération) début 1996. Une étude, menée par 4 experts, vient en effet de montrer que ce système, qui porte sur 12 millions de frs.s. par an, n'est pas assez efficace. Trois lacunes ont été ainsi mises à jour. La superposition des objectifs provoquée par l'ambivalence des subventions, qui ont à la fois une fonction incitative et un rôle de redistribution, peut avoir des effets pervers pour les cantons les plus pauvres. D'autre part, le système est par trop centralisé, il manque de transparence et les procédures sont trop compliquées.

ESPIONNAGE : D'après "Le Nouveau Quotidien", l'URSS se servait du Crédit Suisse pour payer Alrich Arnes, l'espion le plus haut placé jamais recruté par les Soviétiques à l'intérieur de la C.I.A. D'après le gouvernement américain, c'est sur un compte du Crédit Suisse que les Russes ont versé la majeure partie des 2,5

millions de dollars payés à l'espion. La banque suisse, soupçonneuse, avait cependant interrogé Alrich Arnes sur la provenance de cet argent. Arnes avait demandé conseil au KGB qui lui avait alors répondu (en 1989) qu'il était inutile de changer de banque puisqu'on lui poserait des questions partout...

CAS : Deux nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme (plus couramment appelée "la maladie de la vache folle") ont été découverts à Affoltern (ZH) et à Wangen (BE). Cela porte à 69 le nombre de bovins atteints de la maladie depuis 1990, date à laquelle le premier cas avait été diagnostiqué.

REJET : Le Tribunal Fédéral (TF) a rejeté le recours de deux époux vaudois, âgé de 72 et 66 ans, qui n'avaient pas accepté la diminution de leurs rentes consécutive à leur mariage deux ans auparavant. Avant son mariage, l'épouse touchait en effet une rente simple de 1800 frs.s. (le montant maximum de la rente A.V.S.). Depuis son mariage, elle ne touche qu'une demi-rente de couple de 1228 frs.s., à l'égal de son mari. De plus,

non seulement elle perd le droit à la rente simple, mais encore sa rente actuelle est calculée sur les années de cotisation de son mari. Or, ce dernier, parce qu'il n'avait pas versé la totalité des cotisations depuis l'entrée en vigueur de l'AVS en 1948, n'a pas droit à la rente maximale. L'avantage aux concubins demeure...

COLÈRE : Le prince Sadrudin Aga Khan veut créer une "force de penseurs" avec l'aide de la Suisse. Cette aide devrait se substituer à l'ONU et aux Etats coupables de démission envers les réfugiés. Dénonçant "l'incapacité de la communauté internationale à résoudre les conflits" - comme en Bosnie, par exemple, dénonçant aussi la haine et la xénophobie, le prince estime que, devant l'échec des politiciens, de nouvelles personnalités devraient mettre sur pied un groupe de réflexion et d'action de haut niveau. "Voilà une noble tentative à laquelle la Suisse pourrait grandement contribuer et qui serait le contraire de la "politique du hérisson" qui fait l'objet de tant de critiques", a-t-il expliqué. ☒

f

EDITIONS FACSIMILE LUCERNE

CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ENLUMINURE REPRODUITS
À L'IDENTIQUE EN TIRAGES LIMITÉS

LES EDITIONS FACSIMILÉ LUCERNE SONT LE LEADER
MONDIAL DANS LA REPRODUCTION DES MANUSCRITS
ENLUMINÉS LES PLUS PRESTIGIEUX DE L'OCCIDENT.

JOIGNANT LES PROCÉDÉS TECHNIQUES LES PLUS MODERNES
À UN TRAVAIL MANUEL RESPECTANT LES MÉTHODES
TRADITIONNELLES DU MOYEN ÂGE, CE SONT DES CHEFS-
D'ŒUVRES DE L'ART DE LA REPRODUCTION QUI VOIENT AINSI
LE JOUR POUR LE BONHEUR D'UN PETIT CERCLE DE
COLLECTIONNEURS ET DE BIBLIOPHILES.

NOTRE PROGRAMME COMPREND ENTRE AUTRE "LE LIVRE
DE KELLS", "MARCO POLO - LE LIVRE DES MERVEILLES",
"LES TRES RICHES HEURES DU DUC DE BERRY", "LA
GRANDE CHRONIQUE DES GUERRES DE BOURGOGNE" ETC.

VOUS VOLEZ EN SAVOIR D'AVANTAGE ? ECRIVEZ-NOUS,
OU TÉLÉPHONEZ-NOUS TOUT SIMPLEMENT.

EDITIONS FACSIMILE LUCERNE

MAIHOFSTRASSE 25, CH-6000 LUCERNE 6
TÉLÉPHONE 19 41 41 360.380, FAX 19 41 41 360.606